

Theraclion

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes
semestriels

ERNST & YOUNG et Autres



Theraclion

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theraclion et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société, au 30 juin 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe relative aux conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

Paris-La Défense, le 6 octobre 2015

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Cédric Garcia

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	1 047 532	943 842	103 689	128 129
Concessions, brevets et droits assimilés	1 524 366	304 848	1 219 518	737 344
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 028 185	457 055	571 130	251 950
Autres immobilisations corporelles	190 715	92 713	98 002	100 874
Immob. en cours / Avances & acomptes	820		820	2 213
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	45 109		45 109	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	205 841	15 898	189 943	205 812
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 042 568	1 814 357	2 228 210	1 426 322
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 449 788	39 258	1 410 530	1 297 916
Créances				
Clients et comptes rattachés	15 532		15 532	345 120
Fournisseurs débiteurs	84		84	84
Personnel	6 000		6 000	3 289
Etat, Impôts sur les bénéfices	367 113		367 113	587 848
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	355 400		355 400	176 131
Autres créances	74 342		74 342	3 500
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 838		6 838	100 188
Valeurs mobilières de placement	331 098		331 098	1 532 201
Disponibilités	4 383 373		4 383 373	2 739 883
Charges constatées d'avance	118 241		118 241	71 784
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 107 809	39 258	7 068 551	6 857 945
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 150 377	1 853 615	9 296 761	8 284 268

Bilan passif

THERACLION

Etats de synthèse au 30/06/2015

	Net au 30/06/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	213 847	188 825
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	26 212 826	22 479 064
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-19 882 493	-15 259 933
Résultat de l'exercice	-3 174 592	-4 622 560
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 369 587	2 785 395
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	3 820 965	3 955 042
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 268 128	825 360
<i>Personnel</i>	268 336	368 026
<i>Organismes sociaux</i>	273 347	315 928
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	3 841	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	22 495	34 516
Dettes fiscales et sociales	568 018	718 470
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	122	
Autres dettes	74 643	
Produits constatés d'avance	195 298	
TOTAL DETTES	5 927 174	5 498 872
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	9 296 761	8 284 268

COMPTE DE RESULTAT

THERACLION

Etats de synthèse au 30/06/2015

	du 01/01/15 au 30/06/15 6 mois	du 01/01/14 au 30/06/14 6 mois	Simple : Variation en valeur
PRODUITS			
Ventes de marchandises	5 800	483 450	-477 650
Production vendue	31 750		31 750
Production stockée			
Subventions d'exploitation	14 108	7 000	7 108
Autres produits	4 277	4 303	-26
Total	<u>55 935</u>	<u>494 753</u>	<u>-438 818</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de marchandises	391 859	239 885	151 974
Variation de stock (m/ses)	-433 825	-21 025	-412 800
Achats de m.p & aut.approv.			
Variation de stock (m.p.)			
Autres achats & charges externes	1 789 068	1 173 287	615 781
Total	<u>1 747 101</u>	<u>1 392 146</u>	<u>354 955</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	-1 691 166	-897 393	-793 773
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	30 967	126 864	-95 896
Salaires et Traitements	1 024 843	839 402	185 442
Charges sociales	441 178	367 543	73 635
Amortissements et provisions	227 567	149 544	78 022
Autres charges	18 439	18 954	-515
Total	<u>1 742 995</u>	<u>1 502 307</u>	<u>240 688</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 434 161	-2 399 701	-1 034 461
Produits financiers	2 930	1 412	1 519
Charges financières	96 998	123 279	-26 281
Résultat financier	<u>-94 068</u>	<u>-121 867</u>	<u>27 800</u>
Opérations en commun			
RESULTAT COURANT	-3 528 229	-2 521 568	-1 006 661
Produits exceptionnels	9 307		9 307
Charges exceptionnelles	15 361	2 456	12 905
Résultat exceptionnel	<u>-6 054</u>	<u>-2 456</u>	<u>-3 598</u>
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	-359 691	-241 916	-117 775
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 174 592	-2 282 108	-892 485

THERACLION SA

**Centre d'affaires
102, rue Etienne Dolet
92240 MALAKOFF**

SIRET : 478 129 968 00044

ANNEXE DES COMPTES SEMESTRIELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les comptes semestriels clôturés le 30 juin 2015 couvrant ainsi la période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin.

Les comptes semestriels relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, dégageant une perte de 3 174 592 €, ont été arrêtés le 30 septembre 2015 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS

1.1 Augmentation de capital

En juin 2015, la Société a levé 4 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé effectué conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, réalisé auprès d'investisseurs institutionnels européens et américains. La Société a ainsi levé un montant total de 3 967 504 € (soit 24 797 € en valeur nominale et 3 942 707 € en prime d'émission), suite à l'admission aux négociations de 495 938 titres émis.

1.2 Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres

Le 18 mars 2015, Theraclion a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Dans le cadre de ce dispositif, et sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées, Kepler Cheuvreux s'est engagée à souscrire au cours des 36 prochains mois, aux périodes et au rythme qu'elle choisira, jusqu'à 400 000 actions Theraclion.

Le prix d'émission des actions sera fonction du cours de bourse de l'action Theraclion du moment, diminué d'une décote maximale de 7,5%. Cette décote permet à Kepler Cheuvreux d'intervenir en tant qu'intermédiaire financier et garant dans le cadre d'un engagement de prise ferme. Une première tranche de 200 000 BSA a ainsi été émise en mars 2015 à l'attention de Kepler Cheuvreux (voir chapitre 9.2.E).

Ce financement a été mis en place sur le fondement de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 31 mars 2014.

Au 30 juin 2015, 4 500 actions ont été émises via l'utilisation de cette ligne (cf. alinéa 9 de la note 9.2 B).

1.3 Rachat d'actions par les dirigeants et collaborateurs de Theraclion pour rentrer au capital de la Société

En juin 2015, des membres de la direction et des collaborateurs clés ont investi, via un rachat d'actions, plus de 300 000 € dans le capital de la Société. Cela représentait près de 60 000 actions acquises, soit 1,38% du capital total.

1.4 Autres événements :

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2015 a été comptabilisé sur la ligne impôt sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 360 K€ (cf. Note 15). La société a perçu le règlement du crédit d'impôt 2014 en juin 2015 pour le montant provisionné, soit 495 K€.

Sur le premier semestre 2015, Theraclion a poursuivi activement son développement commercial, initié en 2013.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

Les états financiers semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® poursuivi par la société sur 2015 ;
- Au 30 juin 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 4 714 K€ (contre 4 272 K€ au 31 décembre 2014). La Société a, au cours du premier semestre 2015, entrepris les démarches nécessaires au renforcement de sa trésorerie via un placement privé ayant permis de lever 4 millions d'euros. Depuis, une nouvelle aide publique (en juillet 2015 la Société a perçu 1,1 million d'euros au titre du programme TUCE de la part de la Bpifrance), et l'utilisation de l'equity line ont permis de consolider cette position de trésorerie. Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues) et de l'encaissement de son crédit d'impôt recherche 2015 et au regard de ses cash-flow prévisionnels, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, jusqu'au 30 juin 2016.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 30 juin 2015

IMMOBILISATIONS	Valeur initiale	Augmentation	Diminution/ Cession	Valeur finale
Frais de recherche et prototype	1 047 532			1 047 532
TOTAL 1	1 047 532	-	-	1 047 532
Autres postes d'immobilisations incorporelles	959 184	565 182		1 524 366
TOTAL 2	959 184	565 182	-	1 524 366
Matériel industriel	175 595	7 135		182 730
Matériel de démonstration	464 581	380 874		845 455
Agencements et installations générales	97 308			97 308
Matériel de bureau	6 872			6 872
Matériel informatique	69 374	9 158		78 531
Mobilier de bureau	8 004			8 004
Immobilisations en cours	2 213	819	2 213	819
TOTAL 3	823 946	397 986	2 213	1 219 720
Theraclion Asia Pacific		122		122
Créances rattachées Theraclion Asia		44 987		44 987
TOTAL 4	-	45 109	-	45 109
Dépôts de garantie	25 275	151	-	25 426
Autres immobilisations financières	186 206		5 791	180 415
TOTAL 5	211 481	151	5 791	205 841
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	3 042 142	1 008 428	8 004	4 042 568

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux brevets EDAP.

Le matériel de démonstration a lui aussi augmenté suite à l'immobilisation de 3 nouveaux Echopulses.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et de la participation dans une filiale à Hong Kong, créée en mars 2015, et d'une créance s'y rattachant.

Au 30 juin 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières:

- Nombre d'actions : 16 368 titres ;
- Trésorerie disponible : 27 778 €.

Le capital de la filiale hongkongaise, non libéré en date du 30 juin 2015, s'élève à 1 000 HKD, soit 122 €.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 30 juin 2015

IMMOBILISATIONS	Cumul antérieur	Dotation	Reprise	Cumul
Frais de recherche et prototype	919 402	24 440	-	943 842
TOTAL 1	919 402	24 440	-	943 842
Autres postes d'immobilisations incorporelles	221 839	83 009	-	304 848
TOTAL 2	221 839	83 009	-	304 848
Matériel industriel	52 280	16 430	-	68 710
Matériel de démonstration	335 945	52 399	-	388 345
Agencements et installations générales	16 474	4 865	-	21 340
Matériel de bureau	4 896	587	-	5 483
Matériel informatique	55 436	5 777	-	61 212
Mobilier de bureau	3 878	800	-	4 678
TOTAL 3	468 909	80 859	-	549 768
TOTAL GENERAL (1+2+3)	1 610 151	188 309	-	1 798 459

4. STOCKS

Au 30 juin 2015, le stock a été évalué à 1 450 K€ (versus 1 298 K€ au 31 décembre 2014), en valeur brute, et comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et les têtes de traitement destinés à la vente.

Nature	Montant en K€
Echopulse	1 059
VTU	174
Autres	217
Total :	1 450

Une dépréciation de 39 K€ a été constatée sur trois têtes de sondes (VTU) sur le premier semestre 2015.

5. CREANCES

Créances au 30 juin 2015

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut en €	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Participations et créances rattachées	45 109		45 109
Dépôt de garantie	25 426		25 426
Autres immobilisations financières	180 415	180 415	
De l'actif circulant			
Clients	15 532	15 532	
Fournisseurs débiteurs	84	84	
Personnel	6 000	6 000	
Autres créances	74 342	3 500	70 842
Etat, Impôts sur les bénéfices	367 113	367 113	
Taxe sur la valeur ajoutée	355 400	355 400	
Charges constatées d'avance	118 241	118 241	
Total	1 187 662	1 046 285	141 377

Les autres créances sont notamment constituées d'une subvention à recevoir de l'Union Européenne, pour 71 K€, dans le cadre d'un accord sur le programme Marie-Curie, subventionnant les travaux d'un jeune docteur durant 2 ans. Au total la subvention de ce programme s'élève à 202 K€, dont 131 K€ ont été perçus en juin 2015.

Les créances d'« Etat, Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

- Estimation du CIR au 30 juin 2015 : 360 K€.
- Estimation du CICE au 30 juin 2015 : 7 K€.

6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement qui s'élèvent, au 30 juin 2015, à 331 K€, sont composées uniquement de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 30 juin 2015 est précisée, ci-après :

en K€	30/06/2015	31/12/2014
Autres titres de créances négociables	300	1 400
Valeur vénale VMP SG	32	32
Valeur vénale VMP SG	-	101
TOTAL	332	1 533

7. DISPONIBILITES

Au 30 juin 2015, la société détenait 2 comptes bancaires :

- Société Générale : solde comptable de 3 580 K€ ;
- BNP Paribas : solde comptable de 803 K€.

Au 30 juin 2015, la société ne disposait d'aucun compte à terme.

8. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

– Charges constatées d'avance (en euros)

	30/06/2015	31/12/2014
Montants :	118 241	71 784

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

– Produits à recevoir (en euros)

	30/06/2015	31/12/2014
Produits financiers	394	8 149
Location Echopulse	6 350	-
Etat, produits à recevoir	3 500	3 500
Subvention à recevoir	70 842	-
Montants :	81 086	11 649

9. CAPITAUX PROPRES

9.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2014 et les comptes du premier semestre 2015 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2014	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais déduits de la prime d'émission	Résultat de l'exercice	30.06.2015
Capital social	189		25			214
Bons de sousc. d'actions	11					11
Primes d'émission	22 468		3 985	(251)		26 201
Report à nouveau	(15 260)	(4 623)				(19 882)
Résultat de l'exercice	(4 623)	4 623			(3 175)	(3 175)
CAPITAUX PROPRES	2 785	-	4 010	(251)	(3 175)	3 370

L'augmentation de capital social de 25 K€ est essentiellement due au placement privé de 4 M€ ayant eu lieu mi-juin 2015 (voir paragraphe 1.1).

9.2 Composition du capital social :

9.2. A - Synthèse à la clôture :

	30/06/2015	31/12/2014
Capital	213 847,05 €	188 825,15 €
Nombre d'actions :	4 276 941	3 776 503
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

9.2. B – Historique récent du capital social :

1. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 février 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 256,40 € pour le porter de 121 873 € à 132 129,40 € par émission de 51 282 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 51 282 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :

- FCPI UFF Innovation 8 à hauteur de 44 872 actions C-BSA ;
- GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;

2. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **20 décembre 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 576,80 € pour le porter de 132 129,40 € à 142 706,20 € par émission de 52 884 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 52 884 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :
 - FCPI UFF Innovation 10 à hauteur de 46 474 actions C-BSA ;
 - GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;
3. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **23 juillet 2013**, la Société a émis un emprunt obligataire de 1,4 million d'euros via l'émission de 14 000 obligations convertibles en actions (les « OCA-2013 ») d'ici le 31 mars 2014, intégralement souscrit par un fonds d'investissement représenté par Truffle Capital et par GIJ Ile de France à hauteur de :
 - FCPI UFF Innovation 14 à hauteur de 13 000 OCA-2013 ;
 - GIJ Ile de France à hauteur de 1 000 OCA-2013 ;
4. Selon la décision de l'Assemblée Générale Mixte du **30 octobre 2013**, il a été décidé diviser la valeur nominale de l'action par 4 en la ramenant de 0,2 € à 0,05 €. Le nombre d'actions composant le capital social est ainsi passé de 713 531 actions à 2 854 124 actions nouvelles, dans les proportions de 4 actions nouvelles pour une action ancienne.
5. Selon les décisions de l'assemblée générale mixte du 30 octobre 2013, et du Conseil d'administration du 17 avril 2014, il a été procédé, le **17 avril 2014**, à la conversion des 2 470 876 actions de préférence de catégorie C en 2 470 876 actions ordinaires, ainsi que la suppression des catégories d'actions A et C composant actuellement le capital social de la société. En conséquence, à partir du 17 avril 2014 et capital social s'élève à 142 706,20 € divisé en 2 854 124 actions, toutes de même catégorie.
6. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013, il a été constaté la conversion des 14 000 OCA-2013 en 155 063 actions d'une valeur nominale de 0,05 € au prix unitaire de conversion de 9,43 €, libérées par compensation de créance avec le montant de la créance obligataire de 1 461 463 € (soit 7 753,15 € de valeur nominale et 1 453 709,85 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 150 459,35 € divisé en 3 009 187 actions ordinaires toutes de même catégorie.

7. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et l'émission en conséquence de 750 120 actions au prix unitaire de 14,50 € soit un montant total levé de 10 876 740 € (dont 37 506 € de valeur nominale et 10 839 234 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 187 965,35 € divisé en 3 759 307 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Au cours de la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2014, la Société a émis 17 196 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 4 299 BCE-2009-2 au prix unitaire de 3,90 € soit un montant de fonds levés de 67 064,40 € (dont 859,80 € de valeur nominale et 66 204,60 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 juillet 2014. En conséquence, le capital social a été porté à 188 825,15 € divisé en 3 776 503 actions ordinaires toutes de même catégorie.
9. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, la Société a émis 4 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 4 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 42 153 € (dont 225 € de valeur nominale et 41 928 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 26 mai 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 189 050,15 € divisé en 3 781 003 actions ordinaires toutes de même catégorie.
10. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.

9.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

1. BCE-2009-1

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2015, il reste un solde de 12 897 BCE-2009-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-1 deviendront caducs le 15 juillet 2019, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution

2. BCE-2009-2

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 9.2 B) ;
- Au 30 juin 2015, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

3. BCE-2012-1

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2015, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

3. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 5 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2015, il reste 4 250 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 17 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2015, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits et sont tous devenus caducs ont été annulés en totalité ;
- Au 30 juin 2015, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2015, il reste 323 000 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 323 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	0	12 897	51 588	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	5 750	0	4 250	17 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	0	0	323 000	323 000	28/04/2025
TOTAL BCE	396 456		35 360	4 299	356 787	458 188	

9.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)

1. BSA-2009

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 30 juin 2015, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2015, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis et attribués ;
- Au 30 juin 2015, aucun BSA-2015-1 n'a été souscrit par les bénéficiaires ; la période de souscription des BSA-2015-1 est ouverte du 28 avril 2015 au 28 août 2015, les BSA-2015-1 non souscrits à cette date seront annulés et caducs ;

- Au 30 juin 2015, il reste un solde de 15 106 BSA-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 106 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission, sous réserve de leur souscription par leur titulaire.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106 ⁽¹⁾	10,02 €	0	0	0	15 106	15 106	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		0	0	85 470	65 621	217 166	

(1) Au 30 juin 2015, aucun BSA-2015-1 émis et attribué n'a été souscrit.

9.2. E – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX (BSA KEPLER TRANCHE 1) (cf. note 1.2)

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 500 ont déjà été exercés par KEPLER CHEUVREUX (cf. alinéa 9 de la note 9.2 B) ;
- Au 30 juin 2015, il reste un solde de 195 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 195 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA KEPLER TRANCHE 1 deviendront caducs le 18 septembre 2016.

10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Ce poste est composé des **avances remboursables** accordées par des organismes publics : Bpifrance (ex OSEO Innovation).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 6,8 millions d'euros.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restant à rembourser sont les suivantes :

➤ Convention Bpifrance, signée le 1^{er} décembre 2005 pour 500 K€

Il s'agit d'une avance pour le développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound) faisant suite au programme signé en juillet 2005.

Le programme présenté ayant été réalisé, la société rembourse l'avance selon l'échéancier suivant :

- 50 K€ au 31/03/2010 remboursé
- 75 K€ au 31/03/2011 remboursé
- 75 K€ au 31/03/2014 remboursé
- 150 K€ au 31/12/2015
- 150 K€ au 31/12/2016

Au 30 juin 2015, il reste 300 K€ à reverser à Bpifrance.

➤ **Convention Bpifrance, signée le 21 février 2008 pour 1 300 K€**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Cette aide était intégralement perçue au 31 décembre 2010,

En cas de succès du programme, l'échéancier de remboursement prévu était le suivant :

- 300 K€ au 30/09/2011 remboursé
- 200 K€ au 31/12/2014, remboursé en janvier 2015
- 200 K€ au 31/12/2015
- 200 K€ au 31/12/2016
- 400 K€ au 31/12/2017

La première somme, forfaitaire, de 300 K€ correspond au remboursement obligatoire d'une partie de l'aide, nonobstant les échecs ou succès technique ou commercial du programme.

Au 30 juin 2015, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à Bpifrance se monte à 800 K€.

➤ **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 K€**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 692 K€ en 2012, 868 K€ en 2013 et 900 K€ en 2014 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 2 460 K€.

Au 30 juin 2015, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à BPI France se monte à 2 460 K€ (hors intérêts courus).

11. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Dettes au 30 juin 2015

ETAT DES DETTES (en K€)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	3 821	350	3 471	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 268	965	304	
Acomptes clients	75	75		
Personnel et comptes rattachés	268	268		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	273	273		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	26	26		
Total	5 732	1 958	3 775	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	-			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice * :	200			

(*) Les emprunts remboursés correspondent au remboursement OSEO pour 0,2 million d'euros – cf Note 10.

12. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer (en K€):

	30/06/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes financières		
Intérêts s/ emprunt	261	195
Total	261	195
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	602	136
Total	602	136
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	118	99
Personnel charges à payer	116	260
Charges sociales sur congés payés	50	46
Charges sociales à payer	52	120
État : charges à payer	21	34
Total	358	558
TOTAL GENERAL	1 221	889

13. PRODUITS D'EXPLOITATION

Au cours du premier semestre 2015, Theraclion a généré un montant total de produits d'exploitation de 56 K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 38 K€. Le chiffre d'affaires du premier semestre 2015 est composé à 85% de revenus de location de l'Echopulse. Le détail est présenté ci-dessous :

	30/06/2015	30/06/2014
Chiffre d'affaires total	38 K€	483 K€
dont ventes d'équipements	0 K€	483 K€
dont locations d'équipements	32 K€	0 K€
dont ventes de consommables	6 K€	0 K€

- Subvention d'exploitation : 14 K€, se détaillant comme suit :
 - Subvention ANRT : 7 K€
 - Subvention Européenne (programme Marie Curie) : 7 K€
- Autres produits : 4 K€

14. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 30 juin 2015 s'élève à (94) K€ contre (121) K€ au 30 juin 2014. Les principales charges financières sont détaillées ci-après :

Charges financières en K€		30/06/2015	30/06/2014
Dotations financières aux amortissements et provisions	(1)	(10)	-
Pertes de change		(21)	(3)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières		(66)	(44)
Autres intérêts et charges assimilées		-	(76)
Total		(97)	(123)

(1) : Correspond à la provision pour moins-value latente au 30 juin 2015 sur les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité

15. IMPOT SUR LES BENEFICES

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé principalement par le Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 360 K€ au titre du premier semestre 2015 contre 251 K€ au titre du premier semestre 2014.

16. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge au cours du premier semestre 2015, et mentionnées en euros sont les suivantes :

Période du 1er janvier au 30 juin 2015

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Comptabilisés	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA	-	47 550	-	4 500	52 050
David CAUMARTIN	DG	111 000			-	111 000
Tilman DRUEKE	Adm				1 000	1 000
Laszlo HEGEDÜS	Adm				1 000	1 000
Bernd VON POLHEIM	Adm				3 500	3 500
Annette HASENBURG	Adm				1 000	1 000
Vincent GARDES	Adm				1 500	1 500
François LACOSTE	Adm				1 500	1 500
TOTAL		111 000	47 550	-	14 000	172 550

17. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	30/06/2015	30/06/2014
Cadres	25	16
Employés	3	2
Salariés détachés	3	-
Total	31	18

18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

18.1 Financement de 1,1 million d'euros reçu de Bpifrance

En date du 1er juillet 2015, la société a perçu une avance remboursable dans le cadre du projet ISI : TUCE pour 1 089 000 €. Ce montant, versé par la BPI, correspond à la réalisation de l'étape-clé EC05. Le projet TUCE vise à développer un dispositif médical permettant de réaliser l'ablation des tumeurs bénignes telles que les adénofibromes du sein et les nodules thyroïdiens de manière non invasive par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) en y associant l'imagerie innovante de SuperSonic Imagine pour un monitoring de l'effet tissulaire.

18.2 Premier appel d'offre remporté à Hong-Kong

Début juillet 2015, Theraclion a annoncé que son système de traitement l'Echopulse® a remporté l'appel d'offres de l'Hôpital Queen Mary de Hong-Kong. L'hôpital sera le premier site de référence de Theraclion sur le marché asiatique pour le traitement des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens bénins.

18.3 Premier remboursement du traitement des nodules thyroïdiens par Echopulse obtenu en Allemagne

Le 28 septembre 2015, Theraclion a annoncé que son traitement par echothérapie pour les nodules thyroïdiens était désormais pris en charge par une première caisse d'assurance maladie allemande. Cette couverture vient s'ajouter à celle qui était déjà proposée sur les fibroadénomes du sein et représente un atout considérable pour les 2 établissements allemands qui proposeront ce traitement très bientôt, à savoir le centre de Paderborn et le site de Bottrop, ce dernier ayant acquis la licence pour le traitement thyroïdien sur son équipement utilisé depuis 2013 sur le sein.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 30 juin 2015.